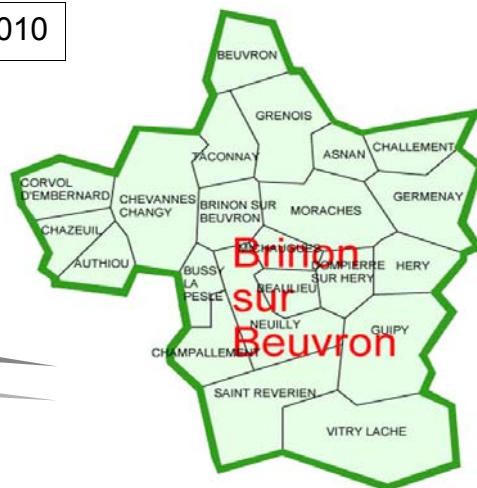


mai 2010

# BRINON

## INFOS



Superficie du canton : 230,9 km<sup>2</sup>  
Population : 2 312 habitants

Le bulletin d'information d'Émile Vieillard, votre Conseiller Général



Chers Concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse ce journal cantonal.

Depuis le début de mon mandat, j'ai travaillé sur quelques dossiers de particuliers comme par exemple : relais entre les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) et des personnes qui bénéficient d'aide, recherche d'emploi, aide au transport d'élève hors département, aide à la création d'activité.

Je me suis engagé à être un élu de proximité, j'ai rendu visite à toutes les communes de mon canton. Il est de mon devoir d'être à l'écoute des besoins des habitants et des élus du canton et de le faire progresser dans la voie du développement, dans la plus grande transparence.

Compte-tenu de nos atouts et de nos handicaps, il est important, en partenariat avec les 22 communes et la communauté de communes du Val du Beuvron, avec l'aide financière du Conseil Général, de mettre l'accent sur :

- \* le développement économique,
- \* le développement touristique par la mise en valeur de sites majeurs (site gallo-romain de Compièrre, site clunisien de St-Révérien...),

- \* la sauvegarde de notre patrimoine vernaculaire (réhabilitation de l'église de Corvol d'Embernard....), le maintien en bon état d'entretien de notre réseau routier (répartition équitable entre les communes et avec la communauté de communes des aides de la dotation cantonale d'équipement, réfection de voies départementales : RD 5 d'Ardan à Brinon),
- \* l'apport de financement aux associations sportives et culturelles,
- \* le soutien aux projets d'intérêt cantonal portés par la CCVB tels que la construction d'un établissement pour personnes âgées et la réalisation d'une maison cantonale à vocation socio-culturelle.

Le secteur social est l'une de mes préoccupations, considérant que nous vivons sur un territoire à forte population âgée, que les enfants, les jeunes et les plus démunis doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Je resterai attentif et vous assure de mon dévouement.

*Très cordialement,*

Émile Vieillard



**Conseil Général de la Nièvre :**  
Secrétariat du groupe des élus socialistes  
60 bis, rue de la Préfecture  
58000 Nevers  
☎ 03.86.71.63.86

**A mon domicile :**  
La Brosse  
58420 Guipy  
☎ 03.86.29.69.32  
emile.vieillard@cg58.fr

### ■ Contexte général du Budget primitif 2010 :

La loi du 13 août 2004, qui énumère l'ensemble des nouvelles compétences transférées par l'État aux collectivités locales, marque le 2<sup>ème</sup> Acte de la décentralisation. Elle définit les principes permettant la compensation financière de ces transferts de compétences tout en présentant les modalités d'intégration des personnels de l'État dans les collectivités.



C'est ainsi que dans le cadre de cette loi, le Département se voit attribuer de nouvelles missions tout en voyant son rôle accru dans d'autres domaines de l'action sociale dont il était déjà partie prenante.

Pour mémoire rappelons que l'État doit **95 275 438 €** au Conseil Général de la Nièvre au titre des :

- \* Dispositifs APA - RMI/RSA et PCH : 91 047 035 €
  - \* Acte II de la décentralisation : 3 402 597 €
  - \* Charges indirectes / transferts compétences : 825 806 €
- et pour la seule année 2009 : **19 499 440 €**

### ■ Les grandes orientations du budget 2010 :

L'année 2010 sera une année de rupture pour les Collectivités Territoriales tant du point de vue de l'organisation territoriale que des modes de financement des collectivités locales. Au contexte économique difficile qui enlève toute dynamique aux recettes fiscales s'ajoutent les réformes successives qui remettent en cause l'autonomie financière de notre collectivité et la décentralisation.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les Départements ont fait l'objet de nombreux développements lors des dernières sessions et expliquent les choix budgétaires forcés qui seuls ont permis d'atteindre l'équilibre. Cet équilibre est chaque année plus délicat à réaliser et cette année l'inquiétude des Départements est encore plus grande face à l'évolution inévitable des dépenses obligatoires relevant de dispositifs législatifs et réglementaires.

Le budget proposé au vote des élus a été marqué par la volonté de concilier la nécessaire obligation de maintenir un niveau d'épargne minimum et la difficulté d'anticiper les charges liées aux dépenses sociales et aux coûts supplémentaires de l'acte II de la décentralisation non compensés.

Face à ces dépenses, les recettes stagnent voire diminuent à la fois du fait du faible dynamisme économique (fiscalité locale, droits de mutation) et des décisions du Gouvernement qui remettent en cause les principes qui régissaient jusqu'à présent le financement des collectivités avec comme prétexte affiché la clarification des compétences et la spécialisation de l'impôt.

---

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

# L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE



## BUDGET 2010

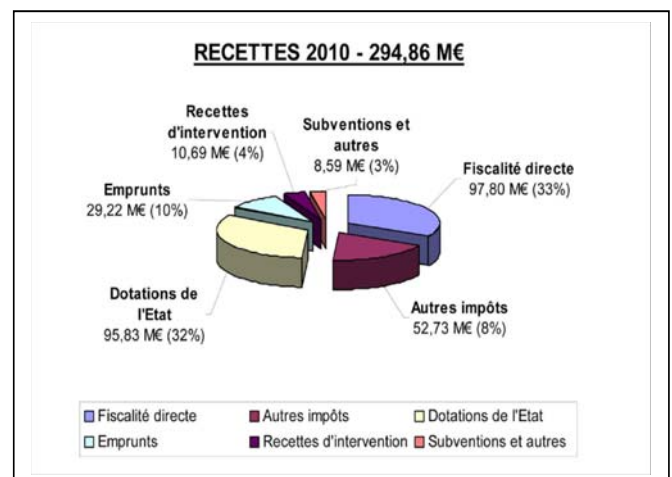
Le budget principal 2010 s'équilibre à 294.861.976 € contre 302.297.341 € en 2009, ce qui représente une baisse conséquente de 2,5 %. Ses deux grandes caractéristiques sont la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et l'exigence d'une solidarité fortement réaffirmée.

### ■ D'où vient l'argent ?

On constate une baisse des recettes réelles de fonctionnement (- 0,31%) prévues par rapport au budget primitif 2009, sans réduction du périmètre des compétences. Notre collectivité doit faire face à une stagnation, voire une diminution, des dotations de l'État, et à un ralentissement de l'activité économique qui enlève toute dynamique aux recettes fiscales directes et aux droits de mutation. A cela s'ajoutent également les dernières réformes fiscales, qui réduisent toujours plus le levier fiscal des collectivités.

La suppression de la taxe professionnelle depuis le 1er janvier 2010 entraîne à elle-seule un manque à gagner de 1,9 million d'€. Ce manque à gagner, conjugué à la baisse des dotations de l'État et la chute des droits de mutation, produits des transactions immobilières, en particulier entre 2008 et 2009

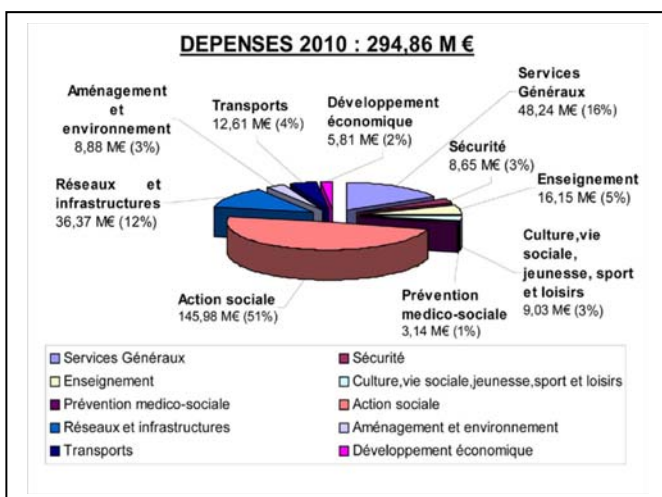
(conséquence directe de la crise économique), ont obligé la collectivité départementale à procéder au choix difficile d'une augmentation de la fiscalité directe à hauteur de 4,95 %. Rappelons que cette fiscalité directe est aujourd'hui supportée à 100 % par les ménages du fait de la suppression de la taxe professionnelle voulue par le gouvernement.



### ■ Où va l'argent ?

La majeure partie des dépenses de fonctionnement résulte de politiques départementales bénéficiant directement aux Nivernais, comme c'est le cas de l'action sociale, qui représente à elle-seule près des 2/3 des dépenses de fonctionnement en 2010. Seule une petite partie de ces dépenses sont liées au véritable fonctionnement de l'institution. Le tableau de leur évolution présenté ci-contre met en évidence notamment la maîtrise des charges d'administration générale, quand dans le même temps les dépenses d'action sociale ou d'enseignement par exemple, connaissent une progression importante.

Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent très peu (+0,8 %).



## Son rôle :

Le Conseiller Général représente les communes de son canton. Membre de l'Assemblée Départementale, il participe à l'élaboration de la politique du département et représente celui-ci dans sa totalité lorsqu'il est délégué par le Conseil Général auprès d'organismes extérieurs.

## Ses missions :

Ma fonction de représentation du conseil général est également importante et j'ai été désigné pour siéger dans plusieurs conseils d'administration. Les missions au sein du Conseil Général sont variées et les secteurs très différents :

- ◆ Éducation - Culture - Sport - Vie associative,
- ◆ Commission départementale de coopération intercommunale,
- ◆ Comité de la Foire-Exposition Nivernais-Morvan,
- ◆ Comité du Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais,
- ◆ Commission départementale du plan d'élimination, des déchets ménagers et assimilés (PEDMA),
- ◆ Commission régionale du patrimoine et des sites,
- ◆ Conseil d'Administration de l'Institution interdépartementale pour l'entretien des rivières du Bassin de la Seine,
- ◆ Comité Départemental Permanent de l'Agriculture,
- ◆ Commission de coordination des centres sociaux de la Nièvre,
- ◆ Conseil d'Administration de l'EHPAD de Varzy,
- ◆ Observatoire départemental d'équipement commercial,
- ◆ Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics,
- ◆ Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale de la Nièvre,
- ◆ Agence de Développement Touristique de la Nièvre,
- ◆ Commission départementale d'aide sociale,
- ◆ Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.
- ◆ Centre social du Beuvron.

## LE CANTON DE BRINON-SUR-BEUVRON

### ■ Des promesses tenues ...

Dans mon journal de campagne, j'avais évoqué les points suivants :

- ◆ MARPA : ce ne sera pas vraiment une MARPA, mais un habitat groupé pour personnes âgées. Ne faisant pas partie du Conseil Communautaire, je n'ai aucun pouvoir décisionnel, mais je suis invité aux travaux de la commission.
- ◆ ENCOURAGER LE CENTRE SOCIAL DU BEUVRON : membre de droit du conseil d'administration, je participe à toutes les réunions et agit autant que de besoin à la réalisation de ses projets.
- ◆ AGRICULTURE : participation à toutes les manifestations des jeunes agriculteurs.
- ◆ LE DROIT AUX SOINS POUR TOUS : je fais partie de la commission santé.
- ◆ LE DROIT A LA CULTURE : je participe à la commission « salle polyvalente ». Pour l'instant, nous avons visité plusieurs salles dans le département et départements limitrophes (Allier et Cher).
- ◆ SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF (FDAC)



### Si vous sortiez !

- \* **30 mai** : Course cycliste à Brinon
- \* **11, 12, 13 juin** : Festival « Les Petites Rêveries » à Brinon
- \* **13 juin** : Championnats de Bourgogne UFOLEP à Guipy
- \* **21 juin** : Fête de la Musique à Brinon
- \* **9 juillet** : Passage du Tour de France à Chevannes, Brinon, Neuilly et St. Révérien
- \* **11 juillet** : Course au Trésor à la découverte du canton
- \* **13 juillet** : Initiation à l'aviron sur l'étang du Corvol
- \* **17 et 18 juillet** : 2<sup>ème</sup> Festival International du Cerf Volant à Brinon avec expo d'artiste locaux.
- \* **30 juillet et 1<sup>er</sup> août** : Chemin des Arts Festival à Authiou
- \* **7 août** : Chazeuil à l'heure du jazz
- \* **28 et 29 août** : Enduro équestre à Michaugues
- \* **4 et 5 septembre** : Journées portes ouvertes chez les artistes du canton Neuilly
- \* **26, 27, et 28 novembre** : TELETHON

## ■ Une aide tournée vers le soutien aux initiatives locales :

### ⇒ Fonds Départemental d'Animation Cantonale (FDAC)

*Cette aide est accordée par le conseiller général en faveur des associations.*

*Ce fonds est mis annuellement à la disposition de chaque conseiller général pour lui permettre de soutenir des manifestations d'intérêt local qui se déroulent dans son canton. L'enveloppe réservée au canton a été identique en 2008 et en 2009 soit 1500 €. Les propositions d'attribution de cette aide ne peuvent émaner que du conseiller général du canton, et sont soumises à l'approbation de la commission permanente.*

#### Année 2008:

Les Amis de Compièrre : .....	200 €
Villages en Fêtes : .....	450 €
Office de Tourisme : .....	450 €
Acapela : .....	450 €

#### Année 2009 :

Guipy en Fête : course vélo.....	100 €
Chevannes Changy : course : ..	100 €
Challement : Concert : .....	400 €
Enduro Chanteloup : .....	300 €
Les P'tits Loups : .....	200 €
La Jarnosse : .....	200 €
Club cyclotourisme de Dirol : ...	300 €
(association intercommunale)	

## ■ Un soutien aux projets des communes et de la Communauté de communes :

### ⇒ Dotation Cantonale d'Équipement ( DCE)

COMMUNES	Année 2008	Année 2009
ASNAN	2 343,00 €	2 600,00 €
AUTHIOU	1 722,00 €	2 047,00 €
BEAULIEU	1 405,00 €	
BEUVRON	4 453,00 €	
BRINON SUR BEUVRON	3 656,00 €	4 244,00 €
BUSSY LA PESLE	1 049,00 €	1 250,00 €
CHALLEMENT		3 000,00 €
CHAMPALLEMENT		1 581,47 €
CHAZEUIL	968,00 €	1 150,00 €
CHEVANNES CHANGY	4 054,00 €	4 717,00 €
CORVOL D'EMBERNARD	2 000,00 €	3 400,00 €
DOMPIERRE SUR HERY	1 471,00 €	1 748,00 €
GRENOIS		4 368,00 €
GUIPY		8 500,00 €
MICHAUGUES		1 550,00 €
MORACHES	8 907,00 €	
NEUILLY	3 288,00 €	3 906,00 €
SAINT REVERIEN	4 337,00 €	5 150,00 €
TACONNAY		2 250,00 €
VITRY LACHE	1 595,00 €	1 895,00 €
GERMENAY (hors CCVB)	7540.00€	7 440,00 €
HERY ( hors CCVB)	2850.00€	2 850,00 €
SIVS	2 008,47 €	
CCVB	25 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>78 646,47 €</b>	<b>78 646,47 €</b>

#### Objet :

*Fonds libre d'affectation réservé à l'investissement des bénéficiaires ou à des opérations d'entretien de la voirie.*

#### Caractéristiques :

*Enveloppe cantonale répartie sur proposition du conseiller général en fonction des projets qu'il a retenus sur le territoire du canton après concertation et le dialogue avec les maires et les présidents des structures intercommunales.*

*Au maximum un tiers de la dotation de chaque bénéficiaire peut être affectée à des opérations d'entretien de la voirie relevant de la section de fonctionnement.*

### ⇒ Fonds de Développement des Territoires (FDT) :

- ◆ 54 257,15 € pour la viabilisation d'un terrain pour la création d'un habitat regroupé sur la commune de Brinon ;
- ◆ 570,84 € pour la numérisation et lambertisation du cadastre ;
- ◆ 2 721.21 € pour la création du relais de Services Publics versées à la communauté de communes,
- ◆ 15 000 € pour le maintien du dernier commerce de Guipy versés à la commune ;
- ◆ 2 996 € pour le maintien des transports scolaires du Beuvron du midi versés au Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du Beuvron.

## ■ Subventions accordées dans le cadre des différentes politiques d'intervention :

### ⇒ Aide aux actions culturelles :

projets culturels : 14 850 €

Saison estivale à la Bergerie d'Authiou : 1 700,00 €

Édition 2009 des Petites Formes Théâtrales :

9 350,00 €

Prospection, fouilles et archéologie : 3 800,00 €

Patrimoine rural non protégé : 5 676 €

Restauration de la toiture de l'église St Gengoult sur la commune de Corvol d'Embernard

Action en direction de la lecture : 10 098 €

Desserte - lecture et bibliobus

### ⇒ Aide à l'économie :

8 porteurs de projets (création d'entreprises) ont été accueillis par la Boutique de Gestion. Financement de la reprise et le développement du dernier commerce de la commune de Guipy à hauteur de 15 000 €.

### ⇒ Aide à l'habitat :

Rénovation de 2 logements locatifs à Neuilly (dans l'ancien presbytère) à hauteur de 5 920 euros . Amélioration d'un logement sur la commune d'Héry à hauteur de 1 748,40 euros. Viabilisation d'un terrain pour la création d'habitat regroupé sur la commune de Brinon-sur-Beuvron à hauteur de 54 257,15 euros.

### ⇒ Aide au milieu sportif :

Pour financer l'équitation scolaire, il a été accordé une aide de 664 euros au centre équestre de « Chanteloup » à DOMPIERRE SUR HERY

### ⇒ Aide en faveur de l'agriculture :

L'année 2008 a été catastrophique pour la filière ovine départementale, qui a connu des pertes importantes du fait de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine). L'Assemblée Départementale a décidé d'apporter son soutien aux éleveurs. Cette aide est accordée dans le cadre des Contrats de Projets Individuels. Il a été accordé une aide de 400 euros, à EARL des AUBUS, à Germenay.

### ⇒ Travaux réalisés sur les routes départementales du canton : 190 000 €

Tronçon de la RD 34 (2 k 940 jusqu'à la limite du canton) sortie de Saint-Révérien direction Crux-La-Ville.

### ⇒ Organisation et financement des transports :

scolaires : en 2009, 99 élèves transportés pour un financement s'élève à : 182 557,94 €

voyageurs : en 2009, l'aide accordée pour les lignes régulières est : 11 373,70 €

### ⇒ Attribution d'abribus

Les communes de : Guipy, Taconnay, Germenay, Beaulieu, Hery, Neuilly et Chevannes-Changy ont été attributaires d'abribus.